



---

COMMISSION DE CONCILIATION DES NATIONS UNIES POUR LA PALESTINE  
LETTRE EN DATE DU 21 MAI 1949  
ADRESSEE PAR LE PRESIDENT DE LA COMMISSION DE CONCILIATION  
AUX CHEFS DES DELEGATIONS ARABES

Excellences,

La Commission de Conciliation a examiné au cours de sa [séance du 21 mai](#) le [memorandum](#) remis à son Comité général par les quatre délégations arabes le 18 du même mois.

La Commission a pu constater qu'un certain nombre des neuf points mentionnés dans le [memorandum](#) font déjà l'objet des conversations que la Commission poursuit avec la Délégation d'Israël depuis plusieurs semaines au sujet des mesures que les autorités d'Israël pourraient prendre dès maintenant en vue d'assurer la protection de la vie et des biens des réfugiés.

Ces conversations ont déjà fait l'objet d'un memorandum que la Commission a [communiqué aux délégations arabes le 16 mai](#). Depuis lors, la Commission s'est adressée de nouveau à la Délégation d'Israël afin que soient complétées les informations déjà fournies ou d'obtenir de la part de cette délégation des engagements satisfaisants en ce qui concerne les points aux quels les réponses de la Délégation d'Israël avaient été considérées par la Commission comme insuffisantes. La Commission a décidé de communiquer également à la Délégation d'Israël le [memorandum](#) remis par les Délégations arabes le 18 mai. Elle ne manquera pas de tenir celles-ci au courant de toute information que la Délégation d'Israël lui fera parvenir au sujet de ces différentes communications. Veuillez agréer, Excellences, l'expression de ma considération très distinguée.

Claude de Boisanger,  
Président de la Commission  
de Conciliation pour la Palestine

[Français](#)